

# Le financement des entreprises

## L'ESSENTIEL

Qu'elle soit petite ou grande, publique, privée, multinationale ou coopérative, *start-up* ou agissant dans un secteur traditionnel, **une entreprise est comme tous les projets : elle doit être financée**. Lors de sa création, puis pour assurer la trésorerie quotidienne, faire de nouveaux investissements, se développer, une entreprise peut principalement trouver des fonds :

- dans sa propre épargne grâce à l'**autofinancement** ;
- auprès des **banques** sous la forme de **crédit** ;
- sur les **marchés financiers** par l'émission d'**actions** ou d'**obligations**.

En France, les entreprises, et en particulier les PME (petites et moyennes entreprises), se financent en majeure partie auprès des banques. Dans d'autres pays comme les États-Unis, le financement par action occupe une place plus importante, car les ménages investissent une plus grande part de leur épargne sur les marchés financiers. Ce financement par action favorise le développement d'activités innovantes.

Les entreprises peuvent également se faire crédit entre elles (en s'accordant des délais de paiements, par exemple). Le crédit inter-entreprise constitue une autre source de financement non négligeable en France.

D'autres formes de financement se développent, parallèlement aux banques et aux marchés traditionnels : les **fonds d'investissement** assurent aux entreprises des ressources provenant d'investisseurs prêts à prendre plus de risques, les plates-formes de « **financement participatif** » (*crowdfunding*) consistant en un financement direct auprès de particuliers, ou encore l'**affacturage** qui permet aux entreprises d'utiliser leurs factures pour se refinancer.

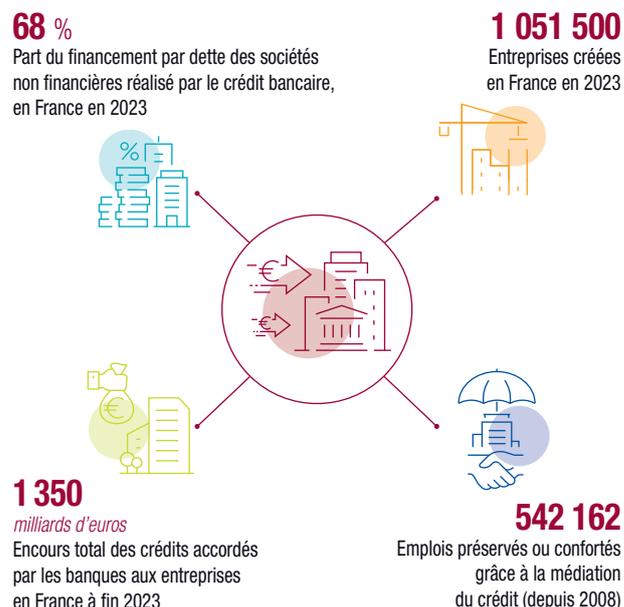
Pour faciliter la croissance, les organismes publics (BPI France, Banque européenne d'investissement) interviennent également sous forme de crédits, subventions ou garanties.

La **Banque de France agit comme un facilitateur** du financement des entreprises : elle ne consent aucun prêt, mais elle maintient la **stabilité des prix** et veille sur la **stabilité financière**. Elle participe à l'amélioration constante des modalités du financement bancaire, par exemple grâce à la **cotation des entreprises** ou la **médiation du crédit** (voir *Comprendre*).

## UN PEU D'HISTOIRE

- La comptabilité et le crédit sont aussi anciens que l'invention de l'écriture, au Moyen-Orient en 3300 av. J.-C.
- Dans la Rome antique, le prêt à intérêt est déjà pratiqué par les sénateurs et les chevaliers, mais l'entrepreneuriat est limité par les règlements.
- En France, la première société par actions est créée à Toulouse vers 1250. La première bourse de commerce est créée à Bruges en 1309 et la Bourse de Paris en 1724.
- Le *Code de commerce* de 1807 définit trois types d'entreprises : la société en nom collectif (les participants sont associés et également responsables), la société en commandite (où les commanditaires ne font qu'apporter leur capital) et la société anonyme (où le capital est formé par des actions qui peuvent être cotées en Bourse).
- Initialement, les entreprises industrielles se développent grâce à des capitaux d'origine familiale, mais les innovations qui ont lieu au cours du XIX<sup>e</sup> siècle mobilisent de plus en plus de capitaux. Les premières banques d'affaires font leur apparition (Barings, Schroeders, Rothschild, J.P. Morgan).
- Depuis, de nombreux autres types de sociétés sont apparus, notamment grâce à la loi de 1867 sur les sociétés commerciales qui a permis de limiter la responsabilité des associés et de favoriser l'essor du commerce et de l'industrie.
- Depuis les années 1970, le développement des marchés financiers a facilité le financement des entreprises.

## QUELQUES CHIFFRES



Sources : Banque de France, INSEE, Rapport d'activité de la médiation du crédit.

## COMPRENDRE

### La cotation des entreprises par la Banque de France

La Banque de France mesure la capacité des entreprises à honorer leurs engagements financiers à un horizon de trois ans. Elle leur attribue en conséquence une « notation », appelée « cotation ». Une bonne cotation facilite l'obtention d'un crédit par l'entreprise. Fin 2023, plus de 325 105 entreprises bénéficiaient d'une cotation de la Banque de France.

### La médiation du crédit

La médiation du crédit permet à une entreprise confrontée à des difficultés de financement (par exemple un refus de crédit, de garantie, ou de rééchelonnement d'une dette) de faire appel à la succursale Banque de France de son département. Si la demande est éligible, le médiateur réunit les partenaires financiers de l'entreprise et propose des solutions pragmatiques adaptées à la situation de l'entreprise et à ses perspectives. Depuis le lancement du dispositif en 2008, plus de 34 000 entreprises majoritairement des TPE ont pu surmonter un refus initial de financement.

### Les banques centrales et le financement des entreprises

Les banques centrales n'accordent pas de crédit aux entreprises mais elles contribuent au bon fonctionnement

du financement de l'économie grâce à leur politique monétaire. Les taux d'intérêt qu'elles administrent ont une influence sur le coût des emprunts des entreprises aux banques commerciales (voir « [Qu'est-ce que la politique monétaire?](#) » et « [La politique monétaire conventionnelle](#) »).

## LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET VOUS

Les particuliers ne sont pas toujours emprunteurs, ils sont parfois prêteurs. Lorsque vous placez vos économies, vous pouvez participer au financement des entreprises, tout en recherchant un rendement :

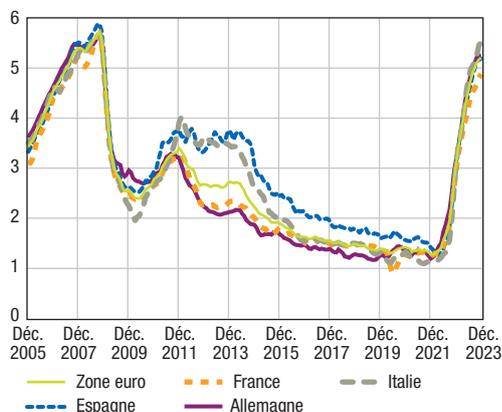
- en achetant des actions, des obligations, ou des parts d'organismes de placement collectif ;
- ou en prêtant directement, en utilisant par exemple une plate-forme de *crowdfunding* sur internet.

Si vous êtes **entrepreneur**, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement aux TPE (Très petites entreprises), d'un crédit ou d'un financement bancaire ou en capital destiné aux *start-up* : capital innovation, crédit amorçage, par exemple.

Prêteurs, emprunteurs et entrepreneurs : tous bénéficient de la bonne santé des entreprises, qui permet des prix plus compétitifs et un contexte économique favorable à l'emploi.

### Taux d'intérêt moyen des crédits nouveaux aux sociétés non financières (SNF)

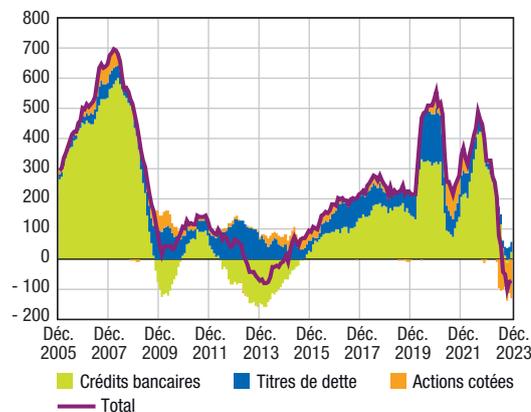
(moyenne mobile sur 3 mois, en %)



Sources : Banque de France, BCE.

### Concours aux sociétés non financières (SNF) en zone euro

(flux cumulés sur 12 mois, en milliards d'euros)



Sources : Banque de France, BCE.

## POUR EN SAVOIR PLUS

### À lire

- [La situation des TPE-PME, un financement assuré mais des enjeux structurels importants](#), Observatoire du financement des entreprises, 2024
- [Financement des entreprises : gérer les turbulences puis relever les défis d'avenir](#), Denis Beau, 2024
- [Financement de l'économie : de nouveaux canaux pour la croissance](#), Revue de la stabilité financière n° 19, 2015 (Banque de France)
- [Guide du routard du financement d'entreprise](#), Agnès Bricard

### À jouer

- [#AventureEntrepreneur](#), jeu d'analyse financière, Banque de France

### À voir

- [Le financement des entreprises](#), Banque de France
- [Les sources de financement des entreprises](#), Dessine-moi l'éco
- [La bourse et le financement des entreprises](#), Dessine-moi l'éco
- [Le financement participatif : comment ça marche ?](#), Consomag, INC
- [Vies d'entreprises et Le marché des actions](#), Citéco
- [La cotation Banque de France](#), Banque de France

### Liens utiles

- [Référentiel des financements des entreprises](#), Banque de France
- [Créer son entreprise](#), Mes questions d'argent
- [Comment financer sa future entreprise ?](#), BPI France Création
- [La médiation du crédit](#), Banque de France
- [Bpifrance](#) (site internet)
- [Comment se financer sans passer par les banques](#), ministère de l'Économie et des Finances